



Vente que je voudrais annuler alors que l'acompte fut versé

Par **Malgosia**, le **07/07/2010** à **01:49**

Bonjour,rrnrnJ'ai mis une annonce sur le web pour proposer une oeuvre d'art .rnLe futur acheteur m'a laissé une acompte de 1000 Euros sur le prix de vente de 5500 euros au total. Il a gardé un papier signé par moi prouvant qu'il m'a laissé cet acompte.rnrnIl devait venir chercher l'objet ultérieurement. 4 Jours plus tard j'ai appelé l'acheteur pour lui rendre l'acompte car j'ai changé d'avis et je voudrais à tout prix garder l'objet en question. L'acheteur refuse et souhaite finir la vente.rnrnJe suis désespéré. Que puis-je faire?rrnrnSi cette information pouvait être utile pour votre analyse du problème, il existe une boutique à Paris qui vend le même objet, de même artiste, pour le double du prix auquel j'ai proposé le mien....

Par **amajuris**, le **07/07/2010** à **09:25**

bjr,rnje crains qu'il n'y ait rien à faire. si vous étiez d'accord sur le prix et la chose la vente est réputée faite.rncdt

Par **fif64**, le **07/07/2010** à **16:31**

Le contrat est parfait dès qu'il y'a accord sur l'objet et le prix. Donc effectivement, vous êtes obligé de remettre le bien